

DATE : ...../...../.....

Edition #5 : 27, 28, 29, 30 juin 2019

Prénom / Nom / Entreprise .....

Tél ..... E-mail .....

Adresse .....

### Réservation concerts, dîners et pass

NBRE PLACES

NBRE PLACES\*

Montant

Jeudi 27 juin	20h	Concert #1	Tar. Plein : 20€ x ....	Tar. Rédu. : 12€ x ....	
	21h	Banquet campagnard	Tar. Plein : 15€ x ....	/	
Vendredi 28 juin	9h	Master Class	Tar. Plein : 7€ x ....	/	
	14h30	Concert #2	Accès libre	Accès libre	/
	18h	Concert #3	Tar. Plein : 20€ x ....	Tar. Rédu. : 12€ x ....	
	20h	Concert #4	Tar. Plein : 20€ x ....	Tar. Rédu. : 12€ x ....	
	21h30	Dîner Les Plantes	Tar. Plein : 25€ x ....	/	
Samedi 29 juin	16h	Concert #5	Tar. Plein : 20€ x ....	Tar. Rédu. : 12€ x ....	
	18h	Concert #6	Tar. Plein : 20€ x ....	Tar. Rédu. : 12€ x ....	
	19h30	Barbecue	Tar. Plein : 12€ x ....	/	
	21h	Concert #7	Tar. Plein : 20€ x ....	Tar. Rédu. : 12€ x ....	
Dimanche 30 juin	11h30	Concert #8	Tar. Plein : 20€ x ....	Tar. Rédu. : 12€ x ....	
	18h	Concert #9	Tar. Plein : 20€ x ....	Tar. Rédu. : 12€ x ....	

\*Tarifs réduits pour les -26 ans et les demandeurs d'emploi

Pass nominatifs	<b>Pass 3 concerts 52 €</b> Préciser les numéros des 3 concerts choisis #... #... #...	Pass 3 : 52€ x .....	
	<b>Pass illimité 100 €</b>	Pass illimité : 100€ x .....	

<b>Promenade Musicale</b>	Gratuite, dans la limite des places disponibles	Nbre places : .....	
---------------------------	---	---------------------	--

Paiement par :  chèque  espèces  virement

Chèque à l'ordre de "Les Concerts de Pierric"

**TOTAL : .....€**

Envoyer cette réservation avec votre règlement à :

"Association Les Concerts de Pierric" 2 rue Saint Léonard 49430 Durtal - tel 06 95 61 24 61

association de loi 1901 à but non lucratif SIRET 80893780900016

## ADHESION

### Soutenez nous en devenant membre de l'association.

Vous serez tenus informés en priorité des programmes de l'association et serez invités aux différents événements.

Pour les personnes physiques, les dons à partir de 50€ ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pour les entreprises, la loi de 2003 permet de déduire 60% de ce don du résultat comptable. Ce montant est plafonné à 5% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.

Vous pouvez également devenir bénévoles.

### Cotisation Membre de l'association

Membre Ami		15€	nbre de membres .....	Total .....
Membre Bienfaiteur	à partir de	50€		Total .....
Membre Mécène	à partir de	500€		Total .....

Je souhaite devenir bénévole

**TOTAL : .....€**